



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 38088

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention particulière de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la situation des collectivités locales qui ont fait le choix de l'environnement et d'une gestion moderne des déchets ménagers. En effet, il est à craindre que l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée à l'ADEME pour 2000, en matière de déchets, entraîne à nouveau une révision à la baisse des soutiens versés aux collectivités, alors que l'année 2000 verra une forte montée en puissance des investissements de ces dernières en ce domaine, chiffrés entre 7 et 8 milliards de francs contre 4 pour l'année en cours, et que le budget déchets de l'ADEME ne progresse que de 10 % environ, à 911 millions. L'ADEME va donc se retrouver confrontée à un volume important de demandes d'interventions financières sur des opérations de collecte et de traitement des déchets sans pouvoir toutes les satisfaire, dans une période où la TGAP « déchets » rapportera selon les prévisions près de 1,5 milliard de francs. En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour abonder le budget alloué à l'ADEME pour sa partie traitant de la collecte et du traitement des déchets, afin que celle-ci puisse intervenir efficacement, et en volumes suffisants, en soutien de collectivités locales déjà fortement touchées par des transferts de charges non compensés.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au budget de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour la partie traitant de la collecte et du traitement des déchets. Le décollage massif des investissements de gestion de déchets, amorcé en 1998, s'est effectivement largement confirmé en 1999 où l'ADEME a constaté la réalisation de 6 100 millions de francs d'investissements, à comparer à 3 200 millions de francs en 1998 et 1 800 millions de francs en 1997. Ce décollage spectaculaire avait conduit l'ADEME, début 1999, à réviser ses taux d'aide alors exceptionnellement élevés pour les ramener à un niveau plus habituel mais encore très significatif (de 20 % à 40 % selon la nature des opérations). Cette baisse des taux a été très largement compensée, d'une part, par la baisse du taux de TVA à 5,5 % et, d'autre part, par la hausse de 30 % en moyenne des barèmes des sociétés agréées pour la valorisation des déchets d'emballages. En 1999, l'ensemble des crédits de l'ADEME consacrés aux déchets étaient à l'origine de 811 millions de francs ; après des redéploiements budgétaires internes, l'agence a pu consacrer en fait près de 950 millions de francs à l'aide aux opérations réalisées sur le terrain. Pour 2000, le recensement systématique des projets réalisé par l'ADEME fait apparaître des prévisions d'investissements de 7 500 millions de francs pour les déchets, dont 7 000 millions de francs pour les déchets municipaux. Pour faire face à cet afflux, le budget 2000 de l'ADEME a été abondé, sur proposition du Gouvernement, de 423 millions de francs supplémentaires destinés à la gestion des déchets, portant ainsi à 1 234 millions de francs (contre 811 millions de francs en 1999) les crédits que l'agence pourra consacrer à ce domaine. Dans ces conditions, la ministre souhaite que l'agence poursuive en 2000 le soutien, au même niveau qu'en 1999, de l'ensemble des projets de gestion de déchets conformes à la politique voulue par le législateur en 1992.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38088

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6767

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 852